L'ABEILLE

—DE LA—

NOUVELLE-ORLEANS

Journal Quotidien

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

—Paraissant le—

SAMEDI MATIN

—ET—

Renfermant toutes les Matières Publiées pendant la Semaine dans l'Edition Quotidienne.

Edition Hebdomadaire

Un An	$3 00
Six Mois	1 50
Quatre Mois	1 00

On s'abonne à la Semaine avec les Porteurs et le Marchands de Journaux.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :

Des dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger ;

Un Bulletin Maritime ;

Une liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans ;

Une liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans.

Un Bulletin Financier ;

Un Bulletin Commercial ;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins fer

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

L'ABEILLE

Bureaux et Ateliers,

323 - CHARTRES - 323

L'EDITION HEBDOMADAIRE,

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

Bureaux et Ateliers,

329 RUE DE CHARTRES,

Entre Conti et Bienville

VENTES A L'ENCAN.

Morgan & Pedersen

Vente pour Effectuer un Partage.

Jeudi, 16 février 1905.

Propriété de Valeur,

Centre Commercial.

132 RUE CARONDELET,

Entre les rues Canal et Commune. Ilot borné par la rue St Charles.

Aussi Propriétés rue du Camp, Près du Site de la Nouvelle Poste.

EN VERTU d'un decret en partage dans le procès d'Elen A. Gilmore et ses vs Thomas N. Gilmore et als. No 73,553—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, je procéderai à la vente à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne JEUDI, le 16 février 1905, à midi, des propriétés ci après décrites, aux termes et conditions ci-dessous mentionnées, à savoir—

1° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, servitudes, etc., y appartenant situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Carondelet, St. Charles, Canal et Commune, désigné comme lot No 7, sur un plan fait par Hugh Grant, voyer daté le 10 février 1841 et annexé à un acte passé pardevant Félix Grima, ancien notaire, le 12 février 1841, d'après lequel dit lot mesurant en mesure anglaise vingt pieds et deux pouces de face à la rue Carondelet, par cent pieds et deux pouces de profondeur sur la ligne de côté le séparant du lot No six, cent pieds et sept lignes sur la ligne du lot No huit et dix huit pieds et trois pouces de largeur dans le fond, lequel fait face sur une allée trente pieds deux pouces et quatre lignes de largeur à son ouverture sur la rue Commune et trente pieds de largeur sur l'issue du fond, laquelle a les est sujette à un usage commun dudit lot No sept e. aux lots Nos un à six inclusivement.

Les améliorations consistant en un magasin en briques à trois étages, sujet à un bail expirant le 30 septembre 1906, loué $200 par mois.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, etc., appartenant ou dépendant de cela, situé dans le faubourg Ste-Marie, maintenant Premier District de cette ville, étant le lot No trente de l'Ilet borné par les rues Camp, Julie, St. Charles et Girod, mesurant vingt sept pieds de face à la rue Camp par cent quarante neuf pieds deux pouces et trois lignes de profondeur entre lignes parallèles, faisant face dans le fond de la rue Church, le tout en mesure américaine, d'après un plan fait par Louis Brisgier, voyer général, daté le 19 janvier 1836 et déposé en l'étude de H. B. Cénas, ancien notaire en cette ville.

Les améliorations consistant en une grande résidence en briques à trois étages, sujet à un bail expirant le 30 septembre 1905, louée $50 par mois.

3° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le faubourg Delord, maintenant premier district de cette ville, borné par les rues Camp, Delord ou Havanne Howard, l'avenue St Charles et la rue Calliope, ayant en mesure américaine vingt deux pieds de face à la rue du Camp sur cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles, ledit lot de terre est désigné comme lot C sur un devis dressé par Edgar Pilié, voyer, daté le 2 février 1905.

Les améliorations consistant en un magasin en briques, à deux étages et résidence connue comme 1033 rue du Camp, occupée par H. Simes, épicier, à un loyer de $30 par mois, sujet à un bail expirant le 30 septembre 1905, ladite propriété formant le côté supérieur d'un magasin et résidence double.

4° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le faubourg Delord, maintenant premier district de cette ville, borné par les rues Camp, Delord ou l'avenue Howard, avenue St Charles et la rue Calliope, ayant en mesure américaine vingt deux pieds cinq pouces et six lignes de face à la rue du Camp sur cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles; ledit lot de terre est désigné comme lot B sur un devis par Edgar Pilié, voyer, daté le 2 février 1905.

Les améliorations consistant en un magasin et résidence en briques à deux étages, connu comme 1031 rue du Camp, occupé par F. Nahr, épicier, etc., à un loyer mensuel de $45 et sujet à un bail expirant le 30 septembre 1905.

Termes et conditions — Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans en billets de l'acquéreur ou des acquéreurs, garantis par lien de vendeur et privilèges et hypothèque spécial sur les propriétés respectivement vendues; les dits billets devant porter sept pour cent d'intérêt par ans, de la date jusqu'à la maturité, et intérêt éventuelle audit taux de loyer jusqu'au paiement. L'acte de vente devant contenir la clause de cinq pour cent honoraires d'avocat sur le montant de ladite billets et intérêt en cas de non paiement à sa maturité. Les acquéreurs devant assumer les taxes d'Etat et de ville pour 1905 en plus et au dessus de leurs enchères, au moment de l'adjudication et de déposer 10 pour cent du montant de la de vente au moment de l'adjudication; la propriété devant être conservée assurée pour sa valeur et les polices d'assurance devant être transférées aux porteurs des billets et toutes les clauses usuelles de sécurités. Les actes de ventes devant être passés aux frais des acquéreurs pardevant James J. Wolfe notaire.

Les plans des propriétés ci-dessus peuvent être vues à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne et tous renseignements seront fournis avec plaisir par Morgan et Pedersen agents de Propriétés Foncières et Encanteurs 331, rue Carondelet.

WILL. J. MORGAN, Encanteur.

15 jan—15 22 29 — fév 5 12 14 18

Cicero A. Ramsey.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Splendide encoignure Commerciale No 1201 rue Decatur à l'encoignure de la rue Hôpital.

Dans la succession de Veuve Marius Jacques Jarteux.

No 74,880—Cour civile de District pour la Paroisse d'Orléans — Division B.

PAR CICERO A. RAMSEY, Encanteur—JEUDI le 23 février 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre daté et signé le 20 janvier 1905, par l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Hôpital, Decatur, Chartres et Quartier, lequel dit lot mesurant vingt et un pieds onze pouces de face à la rue Decatur sur soixante et onze pieds, un pouce et quatre lignes de profondeur et façade à la rue Hôpital.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, en un et deux ans de crédit en billets de l'acquéreur, spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, 8 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès pour enforcer la collection des billets l'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1905, en sus et au-dessus du prix de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Robert C. Upton, notaire, un dépôt de 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

CICERO A. RAMSEY, Encanteur.

Charles I. Dédéchaud, avocat.

22 janv—22 29—fév 5 12 19 22 28

VENTES A L'ENCAN.

Spear, Escoffier & Spear.

ANNONCE JUDICIAIRE.

ENCOIGNURE ROYALE ET LIZARDI.

JOSEPH PAYSSE VS Mme SAMUEL HUGHES.

No 74,032 Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division E.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—Placide J. Spear, Encanteur—Bureau 862 rue Perdido. MERCREDI, le 15 février 1905, à midi, à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, en vertu de et conformément à un jugement rendu en pleine cour le 3 janvier 1905, ledit jugement signé en pleine Cour le 10 janvier 1905, par l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division E dans l'affaire ci-dessous intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Quatre certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations, situés dans le Troisième District de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Royale, Dauphine, Forstall et Lizardi, désignés par les Nos 6, 7, 8 et 9 de l'Ilet No 8 les dits lots mesurant, à savoir : le lot No 9 formant encoignure Royale et Lizardi mesure 28 pieds 5 pouces et 3 lignes de face à la rue Royale sur 122 pieds 5 pouces et 2 lignes de profondeur et de face à la rue Lizardi, les lots Nos 6, 7 et 8 mesurant chacun 28 pieds 7 lignes de façade à la rue Royale par une profondeur de 122 pieds 5 pouces et 2 lignes. Les améliorations comprennent un cottage ayant 5 chambres, hangar, puits et citerne, désignés par le No 708 rue Lizardi.

Termes et conditions—La moitié en plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance, s'il y en a, à un crédit d'un an garanti par hypothèque spéciale sur ladite propriété, la balance du crédit devant porter intérêt à 8 0/0 par an à partir de la date d'adjudication jusqu'à paiement, l'acquéreur devant assumer le paiement des taxes de l'année 1904 en plus et au-dessus du prix de l'adjudication. Le montant du crédit devra être garanti par toutes les clauses de garanties usuelles et habituelles. L'acquéreur devra déposer 20 0/0 du prix de l'adjudication avec l'encanteur pour garantir son achat. Acte de vente pardevant Robert L. Crier notaire public, aux frais des acquéreurs.

E. J. Morel, Walter L. Gleason avocats. 15 jan—15 22 29—fév 5 12 15

Peter Gallagher.

ANNONCE JUDICIAIRE

MARDI, LE 14 MARS 1905,

Succession de Mary Alphonsine Lhote, femme de Germain Leroy, Jr.

No 75,093 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

Propriété de Valeur dans les Deuxième et Troisième Districts.

Cette jolie et substantiellement construite résidence.

No 939 rue Montégut, encoignure Romparts (Entre les rues Bourgogne et Clouet).

Le cottage double Nos 2436-38, rue Orléans.

(Entre les rues Rocheblave et Tonti).

Le cottage double Nos 2432-34, rue Orléans.

(Entre les rues Rocheblave et Tonti).

AUSSI

Cinq actions de la "Suburban Building and Loan Association" de la Nouvelle-Orléans.

PAR PETER GALLAGHER, encanteur—MARDI le 14 mars 1905 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans daté et signé le 7 février 1905, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre situé dans le troisième district de cette ville dans l'Ilet No 289 borné par les rues Montégut, Romparts Bourgogne et Clouet, lequel lot est désigné par le No 15 sur un plan de Jas Pilié, daté le 3 décembre 1885 et formant l'encoignure des rues Montégut et Romparts et mesurant 34 de face à la rue Montégut sur 138 6 de profondeur et façade à la rue Romparts ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, décédé par le No 929 rue Montégut.

2° Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet No 310, borné par les rues Orléans, Rocheblave, St. Pierre et Tonti, lequel lot est désigné par les lettres A et C sur un plan de D. E. Seghers et fils, daté le 2 février 1905 et mesurant 29 9 de face sur chacune des rues Orléans et St. Pierre sur 114 6 7 de profondeur et façade sur la rue Rocheblave, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos 2436—38 rue Orléans.

3° Un autre certain lot de terre, contigu au ci-dessus, désigné sur le même plan de D. E. Seghers et fils par les lettres B et D, et mesurant 30 2 de face sur chacune des rues Orléans et St. Pierre sur 114 6 7 de profondeur, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos 2432—34 rue Orléans.

4° Cinq actions de la "Suburban Building and Loan Association" de la Nouvelle Orléans, certificat No 2,000, daté le 20 janvier 1903.

Termes et conditions, à savoir—Pour les actions de stock, comptant, et pour les immeubles : une moitié en plus comptant, la balance en un ou à un et deux ans de crédit, à l'option des acquéreurs, divisée en paiements égaux, représentés par des billets des acquéreurs, portant six pour cent par an d'intérêts à partir du jour de l'acte de vente jusqu'au paiement, payables au porteur et garantis par hypothèque et privilège de vendeur; l'acquéreur devant assurer les améliorations jusqu'au montant de la portion de crédit et de transférer la police au porteur des billets; l'acte de vente devant contenir les clauses de non aliénando et vente sans estimation et cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuites pour forcer le paiement des billets et toutes les autres clauses usuelles contenues dans les actes de vente; l'acquéreur devant assumer le paiement en plus et au dessus du prix de l'adjudication, les taxes de 1905, et de déposer avec l'encanteur six pour cent du prix de la vente au moment de l'adjudication, et de n'avoir droit aux loyers seulement à partir de la date des actes de vente.

Les actes de vente pardevant Chas. T. Soniat, notaire, aux frais des acquéreurs.

PETER GALLAGHER, Encanteur, No 846 rue Commune.

Chas F. Claiborne, avocat.

9 fév—9 12 19 26—mars 5 12 14

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE.

Succession de Leda Gauche.

No 73,524—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER, C. a. Tessier, encanteur, bureau 134 rue Carondelet, — MARDI, le 14 février 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 3 janvier 1905 et signé le 10 janvier 1905 par l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre situé dans le premier district de cette ville, dans l'Ilet No 174, borné par les rues Poydras, Camp, North et Church (autrefois St-Francis), mesurant environ 150 pieds de face sur chacune des dites rues.

Conditions — Comptant, et l'acquéreur devant payer les taxes de 1905 en sus du prix de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant C. T. Soniat, notaire, aux frais de l'acquéreur.

14 janv—14 15 22 29—fév 5 12 14

50 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &C.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.

Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York

Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

VENTES A L'ENCAN.

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Choix du Troisième District.

Joli cottage double, 1909 et 1911 rue Marais, près de la rue Touro.

In re M. W. Flaspoller, tuteur naturel de Mary Lilian et Adelme Flaspoller, mineurs.

No 75,048 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR ALBERT PAUL, — Encanteur — Bureau 336 rue Carondelet. JEUDI, le 9 février 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté le 6 janvier 1905, in re et pour le compte de l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville dans l'Ilet 497, borné par les rues Marais, Bourbon, Urquhart et Touro, désigné par le No un sur un devis par George De Armas, géométre voyer de ville, daté le 29 novembre 1874 et mesurant en mesure américaine 31 pieds 6 pouces de face à la rue Marais sur 63 pieds 11 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles, lequel lot formant une partie d'un grand lot désigné par la lettre E sur un devis par C. V. Liberte, le 28 septembre 1888, annexé à un acte passé pardevant E. A. Perrault, ancien notaire, le 25 septembre 1888.

Les améliorations comprennent un joli cottage double, confortablement distribué, connu comme les Nos 1909-1911 rue Marais, rapportant de jolis revenus, invariablement occupés.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en 1 et 2 ans en billets garantis par hypothèque, etc., portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de la vente, ensemble avec toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1905. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Jas. G. Eustis, notaire, un dépôt de 10 0/0 exigé au moment de l'adjudication.

Louis P. Bryant, avocat.

8 janv—8 15 22 29—fév 5 9

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession d'Emile Baumann.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. — No 75,396—Division C—Attendu que Louise Zahnisen, veuve d'Emile Baumann, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Emile Baumann, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pourquoi le compte final et tableau de distribution présentés par Albert Lobstein, administrateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — A. D. Danziger, avocat. 9 fév—9 13 18

Succession de Joseph Lobstein.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 74,921 —Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pourquoi le compte final et tableau de distribution présentés par Albert Lobstein, administrateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Charles Rosen, avocat. 9 fév—9 13 18.

Succession de John J. McCabe.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 73,459—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mistress Frances Varnell, femme divorcée de Christian Miller, et veuve de John J. McCabe, administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—R. H. Browne, avocat. 1 fév—1 5 10

Succession de Mme Mary A. Pike.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 74,973—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final corrigé présenté par Wm. T. Doswell, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—H. C. Cage, Pierre Crabites, avocats. 9 fév—9 13 18

Succession de Barbara Streule, (née Hess ou Hess).

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. No 74,295 — Division G—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Jacob Streule, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Ed. P. Foley, avocat. 1 fév—1 5 10

Succession de Mme Rachel M. Gayle.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans— No 72,466 — Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par J. B. Woods, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—R. H. Browne, avocat. 1 fév—1 5 10

AVIS AUX CREANCIERS

Wm D. Seymour versus John L. Byrne Co Ltd

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 74,807—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le 1er compte trimestriel présenté par Alfred W. Byrne, receveur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Boatner & Maurin, avocats. 5 fév—5 9 14

VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence à Deux Etages Splendidement Située,

4220 RUE PRYTANEE,

Entre Berlin et Milan (Ilot rue Perrier).

A L'ENCAN, JEUDI 9 MARS 1905,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne. En vertu d'un ordre de l'Hon. Wm A. Bell, arbitre en Banqueroute, dans l'affaire de Mme Wm. G. Lowe, en banqueroute, No 593, Cour de District des Etats Unis pour le District Est de la Louisiane, ledit ordre adressé à J. L. Onorato, Encanteur, et daté et signé le 30 janvier 1905, je vendrais à l'enchère publique, la propriété foncière ci-dessous décrite :

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et avantages y appartenant, situé dans la sixième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Prytanée, Milan, Berlin et Perrier, ledit lot étant connu comme lot 9 dans l'Ilet 39 9, mesurant 30 pieds de face à la rue Prytanée sur 100 pieds de profondeur.

Les améliorations consistent en une résidence en bois à deux étages, contenant en sus, salle à manger, 4 chambres à coucher, bain, cuisine, dépenses, chambre pour malle.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant assumer les taxes de 1905, payer pour l'acte de vente pardevant Edward Rightor, Esq., notaire public et déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

Ivy G. Kitzrédge, Esq., Avocat. J. L. ONORATO, Encanteur,

5 fév—5 12 19 26—mars 5 9 Bureau 303 rue Baronne.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Double, Nos 1327-29 rue Bourbon. Maison Triple, Nos 1636-38-40 rue Bourbon. Cottage Simple, No 1756 rue N. Remparts. Rangée Triple, Nos 1758 60 62 Rue N. Remparts.

A l'Encan, MARDI le 28 février 1905 à Midi, à la Bourse, 311 rue Baronne.

Toutes ces propriétés se louent régulièrement et feront un placement No 1 pour un acquéreur de moyens limités.

SOUS et en vertu d'un ordre de l'Honorable Division C, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans ledit ordre daté et signé le 18 janvier 1905, et adressé à Joseph L. Onorato, encanteur, je vendrai à l'enchère publique, MARDI le 28 février 1905, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, dans l'affaire de la succession de Jeanne Claude Gaillat, dossier No 74 943 la propriété ci-après décrite :

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages ci-dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Bourbon (autrefois Bagatelle), Dauphine (autrefois Grande Hommes), Bourgogne (autrefois Grape) et Tonti (autrefois Union), le dit lot mesurant soixante pieds de face à la rue Bourbon (autrefois Bagatelle), sur une profondeur de trente pieds, et les améliorations sont connues par les Nos municipaux 1827—29 rue Bourbon.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges avantages et servitudes y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Nord Romparts (autrefois Romparts), St Antoine Bourgogne (autrefois Grape) et Kerlerec; ledit lot de terre mesurant en mesure américaine soixante sept pieds neuf pouces de face à la rue Nord Romparts (autrefois Romparts) sur soixante pieds de profondeur et façade la rue St Antoine, et les améliorations sont connues par les Nos municipaux 1756 et 1758, 1760 et 1762 rue Nord Romparts, devant être vendues séparément.

3° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, ou de quelque façon en dépendant situé dans le Troisième district de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Nord Romparts (autrefois Romparts), Bourbon (autrefois Bagatelle), Bourgogne (autrefois Grape) et St Antoine, lequel dit lot de terre mesurant soixante pieds de face à la rue Nord Romparts sur une profondeur et façade de soixante pieds à la rue Bourbon et les améliorations sont connues par les Nos municipaux 1636, 1638 et 1640 rue Bourbon.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance devant être payée en un ou deux ans en mensualités égaux, la portion de crédit étant représentée par des billets des acquéreurs, portant sept pour cent d'intérêt par an, payable annuellement et devant être garanti par lien de vendeur sur la propriété, le transfert de la police d'assurance, et par une hypothèque pour dix pour cent (10 0/0) honoraires d'avocat en cas d'défaut de paiement, et toutes les clauses nécessaires propres et usuelles de sécurité. Les actes de ventes devant être exécutés par F. D. Charbonnet notaire de cette paroisse, aux frais des acquéreurs respectifs; lesdits acquéreurs seront aussi requis de payer les taxes pour l'année 1905 aussi bien que les frais de l'acte et de déposer 10 0/0 au moment de l'adjudication avec

BERNARD TITCHE, Esq., Avocat. J. L. ONORATO, Encanteur,

22 jan—22 29 fév 5 12 19 26 28 Bureau 303 rue Baronne.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIETE DU QUATRIEME DISTRICT A L'ENCAN!!

LA BANQUE DE QUATRE RESIDENCES, Nos 2627-29 31-33 Rue Romanza coin Quatrième il sera vendu à l'Enchère Publique, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 Rue Baronne, MARDI, le 14 FEVRIER, à MIDI.

SUCCESSION DE FREDERICK S. LYON.

No 74,241—DIVISION E—COUR CIVILE DE DISTRICT, PAROISSE D'ORLEANS.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division E, ledit ordre daté le 23 novembre 1904, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, MARDI, le 14 février 1905, à midi la propriété ci-après—

Deux lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Quatrième District de cette ville, désignés par les Nos 1 et 2, de l'Ilet No 11 (maintenant 49) borné par les rues Robertson, Quatrième, Troisième et et Thomas (autrefois Fortin), d'après le plan No 16 dans les registres de G. B. Stringer, ancien notaire; lesdits lots mesurant comme suit, à savoir : Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Robertson et Quatrième et mesurant 32 de face à la rue Robertson sur 118 10 de profondeur et façade à la rue Quatrième, et le lot No 2 de 31 9" de face à la rue Robertson sur 118 10" de profondeur entre lignes égales et parallèles. Les améliorations sont connues comme les Nos 2627—29—31—33 rue Robertson.

Conditions — Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance s'il y en a, en un ou deux ans de crédit à l'option dudit acquéreur avec 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication, le tout devant être garanti avec 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de nécessité d'un procès pour en forcer le paiement de cela par le privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. Les taxes de 1904 et 1905 devant être payées par les acquéreurs en plus et au dessus du prix de l'adjudication. 10 pour cent du prix devant être déposé avec l'encanteur au moment de la dite adjudication, et les bâtisses être assurées par les acquéreurs devant être payée en cas de perte aux porteurs des billets devant être remis par les acquéreurs en reconnaissance de la portion de crédit du prix. Les actes de vente devant être exécutés pardevant Francis D. Charbonnet, notaire, aux frais des acquéreurs.

J. L. ONORATO, Encanteur et agent de Propriétés Foncières, 303 rue Baronne.

P. A. Ducros, avocat.

F. D. Charbonnet, notaire. 13 janv—13 15 22 29—fév 5 12 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DOUBLE, 1108-10 RUE ST-PHILIPPE, Bagues en Diamants et Rubis, Bracelets en Or, Boucles d'Oreilles et Autre Bijouterie.

A l'Encan, MARDI le 14 FEVRIER 1905, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, Division D, pour la paroisse d'Orléans, ledit ordre daté et signé le 11 janvier 1905, et adressé à J. L. Onorato Encanteur, dans l'affaire de la succession de Laura Lange, Dossier No 74,569, je vendrai à l'enchère publique, MARDI, le 14 février 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, la propriété foncière et mobilière, ci-après—

La moitié indivis d'intérêt dans un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Philippe, Damine, St-Claude et Romparts, et désigné par le No 113, mesurant en mesure française 30 pieds plus ou moins, de face à la rue St Philippe sur 63 pieds, plus ou moins, de profondeur, borné sur le côté vers la rue Romparts par la propriété d'Alexandre Pellegrini et sur le côté vers la rue St-Claude par la propriété de Nicholas R. Théard, et le fond par la propriété de Mme Moranti. Les améliorations consistent en un cottage double, renfermant de chaque côté 2 ou 3 chambres, et connues comme les Nos 1108-10 rue St-Philippe. Loué au taux de $22 par mois.

La propriété mobilière comprenant :

1 bague en or, imitation de diamant et rubis.	1 boite de bagues	1 paire de boucles d'oreilles antiques.
1 boite cassée, divers bijoux.	1 épinglette en diamants	1 paire de vieux bracelets en or.
1 petite boite de divers bijoux.	1 paire de boucles d'oreilles en rubis.	1 broche.

Conditions—Pour les effets mobiliers comptant. Pour la propriété foncière un tiers ou plus comptant et la balance s'il y en a en un crédit de un et deux ans, la portion de crédit de ladite vente devant être représentée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur, et privilège sur la propriété vendue, avec toutes les clauses usuelles de sécurité, cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer au-dessus du montant de son enchère toutes les taxes dues et exigibles sur la propriété en 1905. Un dépôt de dix pour cent au moment de l'adjudication, et l'acquéreur devant payer pour l'acte de vente pardevant Julian B. Habens, notaire.

Les plans sont à la Bourse des Encanteurs, 311 rue Baronne.

15 jan—15 22 29—fév 5 12 19 21

Succession de Antonio Fernaris.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 74,538 — Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Hortense Farris, veuve de Antonio Fernaris, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—C. F. Claiborne, avocat. 31 jan—31—fév 6 9

Morgan & Pedersen

Succession d'Elizabeth Kiesternann, défunte femme de John H. Stroebel.

No 74,818—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C.

EN VERTU de et conformément à un ordre de l'Hon. John St. Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Div. C, daté le 12 janvier 1905 et adressé à Will J. Morgan, encanteur, je vendrai à l'enchère publique le 21 février 1905, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 311 rue Baronne.

1° 1119 et 1121 rue Touro.

Une certaine portion de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges, servitudes et avantages et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le 3me district de cette ville, dans l'Ilet No 388, borné par les rues Touro (anciennement Union), Français, et Claude et Marais, laquelle dite portion de terre fait une partie du lot No 210 dans l'Ilet No 19, sur un plan original du fond du faubourg Marigny et laquelle dite portion de terre est marquée par la lettre D, sur un certificat d'arpentage de J. A. D'Hemécourt, voyer, annexé à un acte passé pardevant Abel Dreyfous, ancien notaire en cette ville le 24 juin 1882, et mesur